



Demande d'attribution de bourse municipale aux vésuliens méritants

Service affaires scolaires
03 84 78 64 57

Conditions d'attribution de la bourse :

- Avoir obtenu la mention TB à l'examen du baccalauréat de l'année en cours.
- Être inscrit dans une formation supérieure relevant du Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche à la rentrée universitaire.
- Déposer son dossier à la Mairie de Vesoul / service affaires scolaires avant le 28 juillet de l'année en cours
- Montant forfaitaire de la bourse : 1000€ (délibération du Conseil municipal du 29/09/2014)

Documents à joindre impérativement à la demande :

- Une facture d'électricité de moins de 3 mois justifiant de votre domicile à Vesoul.
- Une copie du relevé de notes ou du diplôme du baccalauréat mention « très bien ».
- Une attestation de scolarité prouvant l'inscription à une formation supérieure.
- Une copie du livret de famille indiquant les noms du lauréat et des parents.
- Un relevé d'identité bancaire au nom du lauréat.

Partie à remplir par le candidat :

IMPORTANT : Les demandes feront l'objet d'un examen en commission municipale.

Vous serez avertis par courrier / courriel de la décision de la commission.

NOM :
PRENOM :
ADRESSE :
70000 VESOUL
Tél fixe : / / / / / Tél portable : / / / / /
Adresse mail :
Nom du lycée fréquenté :

Partie réservée à l'administration :

Dossier remis le :/...../202

Complet / Incomplet

